

Politique de confidentialité

Ma Copro Bénévole · BASILE, société à responsabilité limitée à associé unique (EURL) au capital de 1 000 euros · RCS Metz 943 143 966 · 5 boulevard Paixhans, 57000 Metz, France · ma-copro-benevole.fr

Article 1. Qui sommes-nous

Ma Copro Bénévole est un service en ligne de gestion de copropriété destiné aux syndic non professionnels, accessible depuis le site ma-copro-benevole.fr et l'application app.ma-copro-benevole.fr.

Il est édité par BASILE, société à responsabilité limitée à associé unique (EURL) au capital de 1 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Metz sous le numéro 943 143 966, dont le siège social est situé 5 boulevard Paixhans, 57000 Metz, France.

Pour toute question relative à vos données personnelles : contact@ma-copro-benevole.fr.

Article 2. Ce que cette politique couvre, et ce qu'elle ne couvre pas

Deux ensembles de traitements coexistent et **ne relèvent pas du même responsable**.

Les données de votre copropriété : identité et coordonnées des copropriétaires, lots, tantièmes, appels de fonds, comptabilité, documents déposés. Le **syndicat des copropriétaires**, représenté par son syndic, en est responsable de traitement : c'est lui qui décide des données saisies et de leur usage, dans le cadre de ses obligations légales issues de la loi du 10 juillet 1965. Nous n'intervenons qu'en qualité de **sous-traitant**, au sens de l'article 28 du RGPD, dans les conditions de l'[accord de sous-traitance](#). Si vous êtes copropriétaire et souhaitez exercer vos droits sur ces données, adressez-vous à votre syndic.

Nos propres traitements : création et gestion des comptes, abonnement et facturation, support, formulaire de contact, sécurité du service, mesure de la fréquentation de nos pages publiques. Nous en sommes **responsable de traitement**, et c'est l'objet de la présente politique.

Article 3. Données que nous traitons en tant que responsable

- **Compte** : adresse électronique, nom, mot de passe (conservé sous forme de condensat, jamais en clair), rôle au sein de la copropriété, dates de création et de dernière connexion.
- **Abonnement et facturation** : offre souscrite, périodicité, nombre de lots facturés, factures émises au nom du syndicat, historique des paiements, adresse électronique du syndic qui souscrit. Les coordonnées de paiement (numéro de carte bancaire, IBAN, mandat de prélèvement) sont saisies directement auprès de notre prestataire de paiement : nous n'y avons pas accès et n'en conservons aucune copie.
- **Acceptation des documents légaux** : identifiant du compte, date et heure, adresse IP, version et empreinte du document accepté. Ces éléments constituent la preuve de l'accord donné.
- **Déclaration de désignation du syndic** : à la création d'une copropriété, prénom, nom et date de naissance de la personne qui déclare avoir été régulièrement désignée syndic et disposer du pouvoir d'engager le syndicat. La date de naissance sert uniquement à l'identifier sans ambiguïté ; elle n'est utilisée à aucune autre fin.

- **Support et formulaire de contact** : les informations que vous nous transmettez volontairement, et les échanges qui s'ensuivent. Pour le formulaire de contact du site vitrine, l'adresse IP de l'expéditeur est relevée, dans le seul but de limiter les envois automatisés.
- **Sécurité** : journaux de connexion et d'accès, journal des messages électroniques envoyés (domaine du destinataire uniquement, jamais l'adresse complète), compteurs de limitation de débit.
- **Journal des erreurs techniques** : lorsqu'une page ou une action échoue, le rapport du plantage, à savoir la nature de l'erreur, la suite des appels de code qui y a mené, l'adresse de la page expurgée de ses paramètres, la description de votre navigateur et les actions qui ont précédé. Rien n'est transmis tant qu'aucune erreur ne survient. Ces rapports ne comportent pas votre adresse IP, les envois transitant par nos propres serveurs ; un message d'erreur peut en revanche reproduire une valeur que vous veniez de saisir.
- **Mesure d'audience des pages publiques**, si vous l'avez acceptée : pages consultées sur le site vitrine et sur les pages de connexion et d'inscription, page d'où vous venez, description de votre navigateur, adresse IP. Cette mesure s'arrête à l'entrée de votre espace connecté, dont l'usage n'est jamais mesuré.

Nous ne collectons aucune donnée relevant de l'article 9 du RGPD et n'utilisons vos données à aucune fin publicitaire. Nous ne les vendons ni ne les louons à quiconque.

Article 4. Finalités et bases légales

Traitement	Finalité	Base légale
Compte et accès	Ouvrir et maintenir votre accès au service	Exécution du contrat (art. 6.1.b)
Abonnement et facturation	Facturer l'offre souscrite et satisfaire aux obligations comptables	Exécution du contrat et obligation légale (art. 6.1.b et 6.1.c)
Acceptation des documents légaux	Prouver l'accord donné aux conditions applicables	Obligation légale et intérêt légitime (art. 6.1.c et 6.1.f)
Déclaration de désignation du syndic	Établir qui s'est engagé au nom du syndicat, et sous quelle qualité	Intérêt légitime (art. 6.1.f)
Support et contact	Répondre à vos demandes	Mesures précontractuelles ou intérêt légitime (art. 6.1.b et 6.1.f)
Sécurité et prévention des abus	Détecter et limiter les usages anormaux, tracer les accès sensibles	Intérêt légitime (art. 6.1.f)
Journal des erreurs techniques	Détecter les pannes de l'application et les corriger	Intérêt légitime (art. 6.1.f)
Mesure d'audience des pages publiques	Connaître la fréquentation du site et l'usage qui en est fait, pour l'améliorer	Consentement (art. 6.1.a)

L'intérêt légitime invoqué est celui d'assurer la sécurité et le bon fonctionnement du service, et de pouvoir démontrer l'exécution de nos obligations. Vous pouvez vous y opposer dans les conditions de l'article 8.

Le consentement à la mesure d'audience se retire aussi facilement qu'il se donne, depuis le lien « Gérer les cookies » du pied de page, et son refus est sans conséquence sur l'accès au service.

Article 5. Qui accède à vos données

Au sein de la copropriété, l'accès est cloisonné par rôle : le syndic accède à la gestion complète, chaque copropriétaire aux seuls éléments qui le concernent. Ce cloisonnement est appliqué jusqu'au niveau de la base de données.

Pour faire fonctionner le service, nous recourons aux mêmes prestataires que ceux énumérés à l'article 5 de l'[accord de sous-traitance](#) : Supabase (base de données, authentification, stockage, sauvegardes), Vercel (hébergement et diffusion), Cloudflare (protection anti-robot des formulaires d'authentification), Bridge et Enable Banking (consultation bancaire en lecture seule), OpenRouter (reconnaissance automatique du contenu des factures) Resend (acheminement des messages électroniques) et Sentry (journal des erreurs techniques).

S'y ajoute, pour la seule mesure d'audience de nos pages publiques et si vous l'avez acceptée, Google Ireland Limited (service Google Analytics). Ce prestataire n'a accès à aucune donnée de copropriété : il n'intervient pas dans l'accord de sous-traitance et ne voit rien de votre espace connecté.

S'y ajoute, pour le seul paiement de l'Offre Pro, Stripe Payments Europe Limited (Irlande), prestataire de services de paiement. Il reçoit la dénomination et l'adresse du syndicat, l'adresse électronique du syndic qui souscrit, le montant facturé et les coordonnées de paiement que vous lui confiez. Il n'a accès à aucune autre donnée de la copropriété. Pour la lutte contre la fraude et ses obligations de prestataire de paiement, Stripe agit également en qualité de responsable de traitement, selon sa propre politique de confidentialité.

Chacun agit sur nos instructions et se trouve lié par un accord de traitement de données. Aucune donnée n'est communiquée à des tiers en dehors de ces prestataires, sauf réquisition d'une autorité habilitée.

Article 6. Transferts hors de l'Union européenne

La base de données, les documents déposés et les sauvegardes sont hébergés dans l'Union européenne.

Six prestataires relèvent d'entités établies aux États-Unis : Resend, pour l'acheminement des messages électroniques, OpenRouter, pour la reconnaissance automatique du contenu des factures, cette dernière n'étant mise en œuvre que lorsque le syndic utilise volontairement la fonction, Cloudflare, pour la protection anti-robot des formulaires d'authentification, qui ne traite que l'adresse IP et des signaux techniques du navigateur, Google, pour la mesure d'audience de nos pages publiques : la collecte est assurée par Google Ireland Limited sur des serveurs situés dans l'Union européenne, Google LLC pouvant y accéder depuis les États-Unis, et Sentry, pour le journal des erreurs techniques : les rapports sont stockés dans l'Union européenne, à Francfort, la société éditrice étant établie aux États-Unis, d'où ses personnels autorisés peuvent y accéder, et Stripe, pour le paiement de l'Offre Pro : le contrat est conclu avec Stripe Payments Europe Limited, établie en Irlande, qui peut transférer des données à sa société mère Stripe, Inc., établie aux États-Unis. Ces transferts sont encadrés par les clauses contractuelles types de la Commission européenne et, lorsque le prestataire y est certifié, par le cadre *Data Privacy Framework* UE-États-Unis, complétés des mesures supplémentaires appropriées.

Article 7. Durées de conservation

- **Compte** : pendant toute la durée d'utilisation du service, puis suppression dans les douze mois suivant la clôture du compte.
- **Facturation** : dix ans à compter de la clôture de l'exercice, au titre des obligations comptables et fiscales.
- **Acceptation des documents légaux, déclaration de désignation du syndic et versions publiées** : dix ans à compter de la fin du contrat, durée retenue pour la preuve des contrats conclus par voie électronique.
- **Journaux de sécurité et d'accès** : cinq ans, conformément à l'article 6 de l'[accord de sous-traitance](#).
-

Support et demandes de contact : le temps du traitement de la demande, puis douze mois au maximum ; l'adresse IP relevée par le formulaire de contact est effacée au bout de quarante-huit heures.

- **Mesure d'audience** : treize mois pour les traceurs déposés dans votre navigateur, quatorze mois pour les données conservées par Google, puis suppression.
- **Rapports d'erreur** : quatre-vingt-dix jours au plus, puis suppression automatique par le prestataire.

Les données de la copropriété obéissent aux durées prévues par l'accord de sous-traitance, et non à celles-ci.

Article 8. Vos droits

Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité prévus par le RGPD.

- **Sur les données de votre copropriété** : adressez-vous à votre syndic, responsable de traitement. Nous l'assistons pour y donner suite. Une demande qui nous parviendrait directement lui serait transmise.
- **Sur les traitements décrits par la présente politique** : écrivez-nous à contact@ma-copro-benevole.fr. Nous répondons dans un délai d'un mois, prolongeable de deux mois pour les demandes complexes.

Certains droits connaissent des limites : nous ne pouvons effacer une facture avant l'expiration du délai légal de conservation, ni la preuve d'une acceptation dont dépend l'existence même du contrat.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL : cnil.fr/fr/plaintes.

Article 9. Sécurité

Les données sont chiffrées en transit (TLS) et au repos. Les mots de passe ne sont jamais conservés en clair. Le cloisonnement par copropriété et par rôle est appliqué jusqu'au niveau de la base de données. Les accès d'administration sont restreints et journalisés.

Le détail des mesures figure à l'article 6 de l'[accord de sous-traitance](#).

Article 10. Cookies

Le site vitrine et les pages publiques de connexion et d'inscription déposent des traceurs de mesure d'audience si, et seulement si, vous les acceptez ; l'application n'en dépose autrement que de strictement nécessaires au maintien de votre session. Le détail figure sur la page [Cookies](#).

Article 11. Évolution de cette politique

Cette politique peut évoluer avec le service. Toute modification substantielle est portée à la connaissance des titulaires d'un compte par courrier électronique ou dans l'application.

Chaque modification donne lieu à une nouvelle version : les versions antérieures restent consultables en bas de cette page, avec leur date d'entrée en vigueur.